

## Compte-rendu de la réunion du 18 septembre 2018

Le dix-huit septembre deux mil dix huit, le conseil municipal, légalement convoqué par Madame le Maire, le onze septembre deux mil dix-huit, s'est réuni, en session ordinaire, à vingt heure, en mairie, sous la présidence de Mme Catherine BOUILLON, le Maire.

**Membres du Conseil présents:** Mme Catherine BOUILLON, M Franck SOICHET, M Marc JOLLY, Mme Régine DELAHAUT, Mme Maryline MILLER, M Thierry LAHURE, M Bruno TATON, M Frédéric PIERROT.

**Membre absent excusé :** M Sébastien ROELLAND, M Thibault KLISING .

**Membre absent non excusé:**

**Secrétaire de séance :**

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal a désigné M Franck SOICHET pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

**Objet : N1 du 18 SEPTEMBRE 2018 : Aménagement entrée du village/ Entrée de Sormonne/ Validation de l'offre**

Madame le Maire présente la seule offre correcte pour ces travaux. Un concurrent n'a pas pu confirmé ses prix et donc l'entreprise COLAS RONGERE reste la seule entreprise à présenter une offre de prix correcte et des travaux qui répondent aux attentes de la municipalité. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte l'offre de l'entreprise RONGERE COLAS d'un montant de 63 577,50 euros. Le conseil municipal laisse au Maire le pouvoir de signer l'offre de service, d'engager les travaux et de liquider les factures.

Pour : 8 contre : 0 abstention : 0

**Objet : N2 du 18 SEPTEMBRE 2018 :RD N40 Prise en charge de la gestion et de l'entretien des ouvrages du domaine public.**

Madame le Maire rappelle la délibération du conseil municipal N1-Septembre-2018 approuvant le projet d'aménagement 2018 de la voirie de l'entrée du village en venant de Sormonne. Ces travaux, étant réalisés sur la route départementale N°40, il est nécessaire, pour pouvoir réaliser ces travaux que la commune s'engage sur le principe de prise en charge de la gestion et de l'entretien des ouvrages, en l'occurrence les travaux de voirie objet de la délibération N1-septembre-2018 puisque ces travaux sont réalisés sur le domaine public routier départemental .

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord sur cet engagement et autorise Madame le Maire à signer une convention en ce sens avec le conseil départemental.

Pour : 8 contre : 0 abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Le secrétaire de séance

Le Maire

Les membres du Conseil Municipal

Mme Catherine BOUILLON